



**Solidarité
sans
frontières**

NEUENGASSE 8
3011 BERN
TEL 031 311 07 70
FAX 031 311 07 75
WWW.SOSF.CH

2 X NON À L'INITIATIVE SUR LE RENVOI ET AU CONTREPROJET

Pas de justice spéciale contre les étrangères et étrangers!

L'initiative de l'UDC sur le renvoi et le contreprojet adopté par le parlement vont dans le même sens: il s'agit d'ancrer dans la constitution le principe d'un traitement juridique inégal des étrangères et des étrangers. Voici nos contre-arguments en bref:

I Initiative de l'UDC sur le renvoi: joute électorale sur le dos des migrant-e-s

L'UDC est en constante campagne électorale – et elle la mène depuis des décennies par coups de millions de francs et sur le dos des migrant-e-s et des requérant-e-s d'asile. En 2007, elle a lancé son initiative sur le renvoi avec une intense campagne d'affiches et d'annonces publiées dans la presse. Elle accorde tout aussi peu d'importance au fait que, selon la législation actuelle, des centaines d'étrangères et étrangers criminels sont déjà renvoyés chaque année qu'au fait que son initiative est contraire au droit international public et, partant, irréalisable. Sa trajectoire xénophobe ne connaît aucune limite: en vue de la campagne électorale de 2011, elle vient de présenter, le 1^{er} août, toute une série de nouvelles initiatives.

II Contreprojet: la majorité du parlement sous influence de l'UDC

Les «partis du centre» briguent avec l'UDC une part du gâteau électoral xénophobe. Au lieu de déclarer non valable l'initiative sur le renvoi parce que contraire au droit international public ou de lui opposer un non clair, ils n'ont fait que modifier la forme de son texte pour lui donner une teneur compatible avec le droit international public – c'est-à-dire en particulier avec l'accord bilatéral sur la libre circulation passé avec l'Union européenne (UE). Comme petite concession à la gauche, le contreprojet a été complété par un article sur l'intégration. Cette disposition ne mentionne cependant aucunement le point le plus important pour les personnes concernées, à savoir la participation politique, et est de surcroît tout sauf contraignant: sa mise en œuvre est laissée à la bonne volonté des cantons.

III Résultat: l'initiative et le contreprojet sont pratiquement identiques

Que ce soit l'initiative ou le contreprojet qui passe, le résultat serait le même dans les deux cas: une justice à trois niveaux. Les criminels suisses continueraient de n'être soumis qu'au droit pénal. Ceux de l'UE bénéficieraient de l'accord sur la libre circulation et ne pourraient être renvoyés que s'ils continuent de se rendre coupable d'infractions graves après leur détention. Seuls les ressortissant-e-s des autres pays du monde seraient visés par le nouvel article constitutionnel dans toute sa rigueur.

Là contre, nous disons:

I Pas de justice spéciale contre les étrangères et étrangers!

La discrimination ne doit pas être inscrite dans la constitution. Le droit pénal doit être le même pour tous. Que les auteurs soient suisses ou étrangers, leurs délits doivent toujours être jugés et punis de manière semblable! Nous ne voulons pas une justice à trois niveaux!

II Nés ici – restés ici!

La plupart des migrant-e-s susceptibles d'être renvoyés vivent et travaillent depuis des années en Suisse et y sont peut-être même nés: il s'agit des étrangères et étrangers de la deuxième génération. Le fait qu'ils ne possèdent pas le passeport suisse ne les rend ni moins bons ni meilleurs que les Suissesses et les Suisses. Notre opinion: la personne qui est née et a grandi ici fait partie de notre société!

III Pas de «punition collective» pour les membres de la famille!

Le renvoi de membres criminels d'une famille pénalise cette famille: les enfants et épouses qui n'ont pas d'autorisation de séjour indépendante sont directement touchés. Ils doivent quitter la Suisse en même temps que l'époux et père renvoyé. De même, si la personne renvoyée est encore jeune, ses parents ne pourront assumer leur fonction d'éducation que s'ils quittent eux aussi la Suisse. Encore en 2007, lorsque l'UDC avait lancé son initiative, Urs Schwaller, président du groupe PDC, avait protesté haut et fort contre cette possibilité de punition collective. Aujourd'hui, sa «famille politique» soutient le contreprojet. Schwaller a manifestement oublié ses arguments. Mais nous pas!

CONCLUSION: nous disons 2xNON!

PLUS D'INFORMATIONS: VOIR NOTRE SITE www.2xnon.ch ET www.facebook.com/2xnein

Soutenez la campagne du 2xNON!

Aidez-nous en agissant vous-mêmes!

- > Signez notre appel sous www.2xnon.ch/aufruf
- > Ecrivez une lettre de lecteur ou de lectrice
- > Parlez à votre entourage
- > Allez à des débats et exprimez clairement votre opinion!
- > Ecrivez à des personnes de votre entourage et expliquez leur à la fois brièvement et clairement pourquoi vous voterez 2xNON

Sans fonds, pas de campagne – nous avons besoin de votre soutien financier! Adressez vos dons à:

Solidarité sans frontières 3011 Berne Compte de chèques postaux CCP 30-13574-6	Précisez l'affectation de vos dons: > 2xNON Don (tout montant) > 2xNON Club200+ (CHF 200 au moins)
--	---
